



Date de dépôt : 12 novembre 2024

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10850 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 15 700 000 francs pour financer la mise en œuvre d'infrastructures agricoles durables

Rapport de Christo Ivanov (page 3)

Projet de loi (13526-A)

de boucllement de la loi 10850 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 15 700 000 francs pour financer la mise en œuvre d'infrastructures agricoles durables

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 10850 du 24 février 2012 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 15 700 000 francs pour financer la mise en œuvre d'infrastructures agricoles durables se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	15 700 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>12 990 096 fr.</u>
Non dépensé	2 709 904 fr.

Art. 2 Subvention reçue

Une subvention du canton de Vaud à l'Etat de Genève a été comptabilisée, pour un montant de 168 000 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Christo Ivanov

La commission des travaux a traité cet objet lors de la séance du 5 novembre 2024, qui a été présidée par M. Grégoire Carasso et M^{me} Angèle-Marie Habiyakare.

Ont assisté à la séance : M. Mathias Bapst, responsable du budget des investissements, DF, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Arnaud Rosset.

Que toutes ces personnes soient remerciées de leur coopération aux travaux de la commission.

Séance du 5 novembre 2024

Audition de M. Jean-Marc Sermet, OCAN, DT

M. Sermet indique qu'il est présent pour informer la commission sur les principaux investissements et projets qui ont été soutenus financièrement à travers la loi 10850. Il commence par faire une brève chronologie du projet. La loi 10850 a été adoptée par le Grand Conseil en février 2012 pour une durée de six ans. Sa validité a été prolongée en 2018 pour cinq années supplémentaires pour permettre l'achèvement des différents projets qui avaient été initiés. En 2020, la commission des travaux a accepté d'élargir le périmètre de cette loi d'investissement pour assurer le financement des projets de développements régionaux agricoles (PDR) 2 et 3 alors que la loi ne portait initialement que sur le PDR 1. Finalement, en juin 2023, une nouvelle loi sur les investissements agricoles durables (LIAD II) a été adoptée par le Grand Conseil. Contrairement à la LIAD I, elle ne mentionne pas d'échéance temporelle aux investissements qui sont soutenus par cette loi. En conséquence, on peut considérer que la continuité des aides cantonales en matière l'investissement dans l'agriculture est assurée par cette loi.

Il présente les projets soutenus par la loi. Il s'agit tout d'abord des projets de développements régionaux, qui sont un outil de financement que la Confédération met à la disposition des cantons et qui vise à financer la création de valeur ajoutée tout au long des filières agricoles. La condition est que le canton participe financièrement au minimum à concurrence de 80% des montants qui sont versés par la Confédération et que le portage de ces projets soit en mains agricoles. Le 1^{er} PDR, intitulé « pour une filière maraîchère durable », est le projet emblématique de cette loi d'investissement puisqu'il a mobilisé 64% des ressources financières. Ce projet a été porté par un certain nombre de maraîchers et quatre organisations agricoles : l'Union maraîchère

de Genève (UMG), le Cercle des agriculteurs de Genève et environs (CAGE), les Laiteries réunies de Genève (LRG) et la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS).

Ce PDR comprenait deux volets : la production et l'aménagement du territoire, d'une part, et la transformation et la commercialisation, de l'autre. Au niveau de la modernisation des outils de production, la mesure phare a été la construction d'une vingtaine d'hectares de serres et d'une serre horticole à Troinex pour la production de plants biologiques.

Au niveau du développement des énergies renouvelables, la loi a permis la construction d'une chaudière à bois qui est utilisée pour chauffer la serre horticole citée précédemment. Au niveau des équipements, il y a encore des césures qui ont été réalisées sous l'égide de la Fondation pour les zones agricoles spéciales. Ces césures ont pour fonction de recueillir les eaux de toiture des serres et ont une fonction biologique d'intégration paysagère. Un autre projet emblématique a été la relocalisation de la centrale de l'Union maraîchère à Perly-Certoux. Le PDR 1 a également permis de réaliser deux malteries, une dans les locaux du cercle des agriculteurs à Meyrin et l'autre, qui est plus petite et artisanale, à Soral à côté de la brasserie du Père Jakob. Finalement, une plateforme informatique de commercialisation des produits GRTA a été créée pour mettre en rapport les producteurs qui fournissent la matière première labellisée GRTA avec les acteurs de la restauration collective.

Le PDR 2, intitulé « fermes urbaines et alimentation », est un projet de développement régional, en cours actuellement, pour rapprocher le producteur du consommateur. On aperçoit qu'une grande proportion de consommateurs ne quittent pas la ville pour faire leurs achats alimentaires. Si la ville ne va pas à la campagne, il faut que la campagne vienne à la ville. C'est pour cela que ce PDR englobe la construction et le développement de plusieurs fermes urbaines, comme la Ferme de la Planche aux Vergers à Meyrin, la Ferme du Lignon à Vernier, la Ferme de Bernex qui est en cours de construction, la Ferme de Budé au Petit-Saconnex qui est un acteur historique des fermes urbaines et l'association Ma-Terre qui a pour vocation de mettre sur pied un certain nombre d'actions de sensibilisation et pédagogique dans le domaine de l'alimentation en général.

Concernant les projets d'améliorations structurelles et foncières (ASF), il explique qu'ils sont composés de 123 projets, qui sont principalement des interventions sur le réseau du drainage agricole. Pour cultiver, près de 4000 hectares de champs agricoles sont drainés. Ce réseau a un certain âge et nécessite une intervention régulière pour l'entretenir et le rénover. Ils ont également soutenu les acquisitions du matériel qui se rapproche du smart-

farming, notamment les machines de désherbage mécanique qui permettent de diminuer drastiquement l'emploi d'herbicides sur les cultures et des engins de semi-direct qui permettent de préserver les sols.

Les infrastructures pour la protection des eaux (IPE) ont concerné un soutien financier à la construction de 8 bio-épurateurs qui sont des places de lavage sophistiquées qui permettent de laver les pulvérisateurs, de récupérer les eaux chargées en produits phytosanitaires et de les traiter à travers différents systèmes, par exemple les murs végétalisés. Ces projets sont très intéressants pour la réduction de l'impact des phytosanitaires sur l'eau.

Concernant le budget de 15 700 000 francs, il indique que 12 909 096 francs ont été dépensés. L'argent non dépensé concernait un projet qui a été abandonné au début du projet, alors qu'il figurait dans l'estimation financière initiale. Les bénéficiaires sont principalement des personnes physiques ou des exploitants agricoles (54%), mais aussi des coopératives agricoles (26%), des communes (9%) ou d'autres entités. Il conclut en indiquant que chaque franc investi par le canton a été accompagné d'une aide similaire de la Confédération qui a participé à hauteur de 50,7% par des aides financières fédérales. Il considère donc qu'avec la LIAD II, le développement des infrastructures agricoles durables est assuré et pérennisé pour les années à venir.

Un commissaire (Ve) se demande ce qui déclenche un financement et si le fonds est à la disposition des collectivités faitières et des exploitants. Il rappelle qu'après le covid, il y a eu une chute grave des achats directs. Le problème de l'éloignement des producteurs et des consommateurs est grave et il se demande ce qui pourrait être fait pour que ce qui est produit à Genève soit consommé à Genève, sans passer par les circuits orange qui ne sont pas bons pour les producteurs. Il se demande également, concernant le financement restant, s'il y a une marge de manœuvre pour identifier une direction possible et la privilégier, comme continuer ou intensifier tout ce qui peut être fait pour rapprocher les consommateurs et les producteurs, puisqu'il y a plus de production locale que de consommation directe.

M. Sermet admet que le taux de consommation en vente directe est relativement faible et qu'il y a un fort potentiel à ce niveau-là. Il indique que l'initiative est le reflet des différents projets. Elle peut venir d'un particulier, donc un exploitant qui a des problèmes d'infrastructures, d'organisations comme c'est le cas pour les PDR, avec des faitières agricoles qui regroupent les forces en présence pour travailler sur la création de la valeur ajoutée, ou des communes, par exemple sur le sujet du drainage agricole puisque ce dernier peut subir des dommages qu'il s'agisse d'infrastructures publiques ou privées. C'est donc multifactoriel.

Concernant le PDR 2, il souligne qu'il a beaucoup d'utilité, car on peut voir qu'il y a encore des efforts à faire pour convaincre les citoyens de s'approvisionner localement. Il y a eu une envolée au moment du covid et les choses se sont ensuite tassées. Les fermes urbaines agissent par la sensibilisation des consommateurs à la qualité et à la saisonnalité des produits pour les inciter à manger sainement, de saison, et à s'approvisionner sur le marché local le plus possible.

Un commissaire (Ve) relève qu'il s'agit donc surtout d'information.

M. Sermet confirme que les actions passent beaucoup par la sensibilisation et l'information afin que les citoyens soient toujours plus informés sur les bienfaits de l'alimentation locale. Des cours facultatifs sont organisés par l'association Ma-Terre, auxquels certaines écoles sont associées.

Un commissaire (UDC) se dit satisfait de voir que la Confédération a contribué à plus de 50% et qu'il y a un excédent conséquent dans le budget. Concernant les bio-épuration, il a compris qu'il y en avait un à Lully, mais il se demande si les sept autres pôles bio sont répartis dans le canton.

M. Sermet confirme qu'on en trouve désormais un peu partout. Il indique qu'il s'agissait initialement surtout d'ouvrages liés aux activités viticoles, notamment à Satigny où il y a trois bio-épuration, mais qu'il y en a maintenant aussi sur la rive gauche avec deux installations. Il y a une importante installation à Eaumorte, qui n'est pas concernée par le PL, où la dynamique a été un peu différente puisqu'ils étaient partis sur des installations particulières alors qu'à Eaumorte c'est une dynamique coopérative de 20 agriculteurs de la Champagne qui se sont regroupés. Il y a une même dynamique dans la région de Laconnex, Soral où il y a un bio-épuration qui se construit à Soral avec une dizaine de sociétaires qui participent de leur propre initiative, étant donné qu'ils n'ont pas de contrainte légale de le faire.

Un commissaire (Ve) revient sur ce que le fonds peut faire pour augmenter les achats directs en plus de l'information. Il relève qu'il ne sert à rien de faire davantage de lieux de ce type, puisque l'on constate que ceux qui existent souffrent déjà, mais il se demande s'ils contactent les personnes qui ont accès au fonds pour leur dire qu'ils souhaitent travailler sur certains axes et s'ils font des sortes d'appels d'offres en ce sens.

M. Sermet indique que les informations ont été initialement beaucoup relayées par les faitières agricoles pour dire qu'il y avait la volonté de lancer un projet de développement dans le domaine du rapprochement ville-campagne. La Ferme de Budé est un acteur historique dans ce domaine. La Ferme des Vergers travaille en étroite collaboration avec La Fève. Les

partenariats se nouent à travers des collaborations. Il y a donc des nouveaux partenariats qui se créent et qui sont intéressants.

Un commissaire (Ve) se demande s'il serait possible d'imaginer, par exemple, que l'Hospice général offre des paniers de fruits et légumes de « second choix » à ses bénéficiaires avec des subventions de l'Etat.

M. Sermet indique que cela pourrait être un axe d'action qui viendrait se greffer sur le programme actuel et qu'il croit savoir qu'il y a une réflexion sur un droit à l'alimentation au sein de l'Etat en partenariat avec le privé, ce qui pourrait déboucher sur des actions concrètes de partage alimentaire.

Conclusions

Ce PL qui boucle la loi 10850 initialement prévue de 2012 à 2017 et qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objectif principal était la réalisation d'infrastructures agricoles durables permettant le développement d'une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et tournée vers l'avenir.

La Confédération a contribué et financé à hauteur de 13 343 876 francs, soit 50,7% des investissements réalisés.

En finalité, il y a un non-dépensé de 2 709 904 francs pour le bouclage de ce PL.

Une très bonne nouvelle pour nos finances genevoises.

Vote d'entrée en matière

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13526 :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté

3^e débat**La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13526 :**

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13526 est accepté.*Catégorie de débat préavisée : IV*

Projet de loi 13526 de boucllement de la loi 10850 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 15 700 000 francs pour financer la mise en œuvre d'infrastructures agricoles durables



- Loi 10850 adoptée par le Grand Conseil en date du 24 février 2012 (période 2012 à fin 2017).
- PL 12160 adopté par le Grand Conseil en date du 26 janvier 2018 afin d'étendre la disponibilité du crédit pour 5 années supplémentaires (fin 2017 à fin 2022).
- Par courrier du 4 mars 2020, la commission des travaux a accepté un élargissement du périmètre de la loi 10850 pour assurer le financement des projets de développement régionaux (PDR) 2 et 3 alors que la loi ne portait initialement que sur le PDR 1.
- Finalement, une nouvelle loi sur les investissements agricoles durables (LIAD II) de 40 millions a été adoptée le 23 juin 2023. Contrairement à la LIAD I, elle ne mentionne pas d'échéance au crédit.
- La continuité des aides cantonales à l'investissement dans l'agriculture est ainsi assurée.

Quel sont les projets qui ont été soutenus par la loi 10850

- Les projets de développement régionaux (PDR)
- Les améliorations structurelles et foncières (ASF)
- Les infrastructures pour la protection des eaux (IPE)

a) Projets de développement régionaux (PDR)

- ***i) Projet de développement régional « pour une filière maraîchère durable » (PDR1)***
- Le projet le plus emblématique de la période 2012-2022 – qui a mobilisé 64% des ressources mises à disposition par la loi 10850.
- Le projet était porté par 8 maraîchers et 4 organisations agricoles :
- l'Union maraîchère de Genève (UMG);
- le Cercle des agriculteurs de Genève et environs (CAGE);
- les Laiteries réunies de Genève (LRG) et
- la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS).

06/11/2024 - Page 3

2 volets	4 axes stratégiques	15 mesures opérationnelles
Production maraîchère durable et aménagement du territoire	Modernisation de la production sous abri	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une serre horticole pour la production de plantons bio. • Construction de 5 serres maraîchères hors-sol permettant des gains de productivité et d'efficacité énergétique. • Construction d'un groupe de serres pour légumes pleine terre.
	Développement des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation d'une chaudière à bois avec openbuffer et filtres à particule pour le traitement des fumées.
	Gestion des eaux et biodiversité en zones maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement des zones agricoles spéciales, notamment construction de cévures vert/bleue par la FZAS.
Transformation et commercialisation	Renforcement des filières et des circuits locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Relocalisation d'une nouvelle centrale maraîchère coopérative (UMG).
		<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de 2 unités de commercialisation de produits maraîchers bios. • Création d'une unité de traitement pour céréales spéciales et bios. • Création d'un réseau de 2 malteries. • Création d'une ligne de lait UHT. • Création d'une plateforme multifilières d'aide à la commercialisation des produits GRTA pour de la restauration collective.



06/11/2024 - Page 4

ii) Projet de développement régional « fermes urbaines et alimentation » (PDR2)

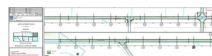
- Ce projet est porté par 3 associations de producteurs, une association de consommateurs (le Supermarché participatif paysan de Meyrin), l'Association Maison de l'alimentation du territoire de Genève (Ma-Terre) et 2 communes (Meyrin et Bernex). Il a démarré sa phase de mise en œuvre en octobre 2020, pour une durée de 6 ans.
- L'objectif de ce second PDR est de favoriser le développement d'un réseau de fermes urbaines, pour renforcer le lien entre l'agriculture genevoise et les habitants :
- la ferme de la Planche aux Vergers à Meyrin
- la ferme du Lignon
- la ferme de Bernex
- la ferme de Budé au Petit-Saconnex
- l'Association Ma-Terre



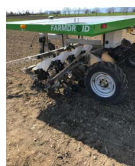
06/11/2024 - Page 5

b) Projets d'améliorations structurelles et foncières (ASF)

- Ce sont 123 projets d'améliorations foncières (réfections de chemins agricoles et de systèmes de drainage) qui ont bénéficié d'un soutien du canton, portés soit par des communes soit par des particuliers.



- 77 projets d'agriculture de précision ont été financés. Il s'agit principalement de machines permettant le désherbage mécanique des cultures ainsi que la pratique du semis direct.



06/11/2024 - Page 6

c) Infrastructures pour la protection des eaux (IPE)

- Huit bio-épurations ont été mis en place dans le canton, dont 7 avec l'aide financière du canton (le huitième a été installé au domaine viticole cantonal de Lully; il n'était donc pas éligible à une aide financière de l'OCAN).



06/11/2024 - Page 7

Rubriques	Montant dépensé en francs	Budget en francs	Ecart en francs	% sur budget
Projets de développement régionaux (PDR1 et 2)	9 998 173	12 400 000	- 2 401 827	81%
– dont volet 1 « pour une production maraîchère durable »	5 298 202	6 700 000	- 1 401 798	79%
– dont volet 2 « vers une réorganisation territoriale »	3 060 461	5 000 000	- 1 939 539	61%
– dont volet 3 (PDR1 et 2) « transformation et commercialisation »	1 639 510	700 000	+ 939 510	234%
Améliorations structurelles et foncières (ASF)	1 889 014	1 800 000	+ 89 014	105%
Infrastructures pour la protection des eaux (IPE)	1 102 909	1 500 000	- 397 091	74%
Total	12 909 096	15 700 000	- 2 709 904	83%

Le volume financier de la loi 10850 a été dimensionné en fonction d'un projet de réseau de chauffage pour les serres de la Plaine de l'Aire. Ce projet a finalement été abandonné début 2012.

Type de bénéficiaires	Montant en francs	%	Nature des projets soutenus
Personnes physiques (exploitations agricoles)	6 951 108	54%	Bâtiments, équipements de production et de transformation, bioépurateurs, drainage.
Coopératives agricoles	3 439 206	26%	Bâtiments, équipements de transformation et de conditionnement (filières du lait, céréalière, brassicole et maraîchère).
Communes	1 112 415	9%	Chemins agricoles, collecteurs de drainage.
Autres entités publiques (FZAS)	925 547	7%	Chemins agricoles, césures vert/bleu.
Associations / syndicats	561 820	4%	Gestion des projets
Total	12 990 096	100%	

Le ratio entre l'aide de la Confédération et l'aide du canton a été conforme aux attentes, avec un apport fédéral légèrement supérieur à celui du canton (13 343 876 francs, soit 50,7% du total).

06/11/2024 - Page 9

Merci de votre attention